

# Rapport sur la gouvernance

Tout au long de l'année 2022, FinDev Canada a poursuivi ses efforts pour mettre en œuvre et renforcer ses pratiques de gouvernance, son cadre politique et ses processus dans tous les domaines d'activité de l'organisation.

L'état actuel des politiques et des processus est bien avancé compte tenu du stade de maturité et de la taille de FinDev Canada.

# Code de conduite

FinDev Canada s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière d'éthique commerciale et à s'acquitter de son mandat d'une manière socialement responsable et conforme à ses valeurs d'entreprise. En vertu de la politique, chaque dirigeant et chaque employé doit conduire les affaires de FinDev Canada et gérer les relations avec les clients, l'actionnaire et les autres parties prenantes avec honnêteté, intégrité, équité et transparence, de manière à pouvoir soutenir le plus rigoureux examen public, et ce, en tenant compte des responsabilités envers toutes les parties prenantes.

Notre code de conduite sert de fondement à notre façon de travailler et contribue à définir notre culture et notre réputation d'excellence sur le plan éthique. Nos principes et notre intégrité imprègnent chacune de nos interactions – avec nos clients, entre nous, avec notre actionnaire et avec la société – et c'est notre code qui nous aide à composer avec la complexité de nos activités.

## Politiques et lignes directrices

Outre son code de conduite, FinDev Canada a élaboré une série de politiques et de lignes directrices pour s'assurer que ses activités sont conformes aux normes de l'industrie et que son mandat est exécuté d'une manière socialement responsable, en accord avec les valeurs de l'entreprise.

Voici un aperçu de ces politiques et lignes directrices :

### Politique sur la transparence et la divulgation

FinDev Canada s'engage à faire preuve de transparence dans ses opérations, ses stratégies et ses politiques. Par ailleurs, FinDev Canada reconnaît son obligation, en tant qu'institution financière responsable, de protéger les informations commerciales et financières sensibles et confidentielles de ses clients. Une politique a donc été mise en place pour encadrer la divulgation de renseignements. Cette politique devait être mise à jour au début de 2023 après l'approbation du conseil d'administration, mais elle sera publiée à la mi-2023 dans le cadre de la mise en application prévue du mécanisme de responsabilisation indépendant (MRI).

### Politique environnementale et sociale

En plus des impacts sur le développement, FinDev Canada vise à comprendre pleinement les risques liés aux droits de la personne ainsi que les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance que posent les entreprises bénéficiaires de son soutien. La politique d'évaluation des facteurs environnementaux et sociaux de FinDev Canada décrit l'approche adoptée pour atténuer les risques en matière de droits de la personne et les risques environnementaux et sociaux, et éventuellement renforcer ces aspects au sein des entreprises.

### Politique d'approvisionnement

Notre politique d'approvisionnement décrit comment nous incitons nos fournisseurs à soutenir l'atteinte de nos buts à court et à long terme.

### Énoncé de principes sur la fiscalité et l'utilisation des centres financiers extraterritoriaux

Cet énoncé de principes décrit la position de FinDev Canada sur les questions fiscales entourant ses activités d'affaires au bénéfice des parties prenantes, des partenaires et des clients.

### Politique et procédures relatives au mécanisme de responsabilisation indépendant

Depuis qu'il a été approuvé, le MRI se veut une fonction indépendante, régie en dehors des opérations de financement et de la direction de FinDev Canada. Son chef relève directement du conseil d'administration.

Après la nomination du chef du MRI, une politique et des procédures ont été rédigées sur la base de consultations approfondies auprès des parties prenantes. Le programme du MRI devrait être officiellement lancé en 2023, date à laquelle la politique et les procédures définitives seront rendues publiques.

# Gouvernance d'entreprise

## Composition du conseil d'administration

- En 2022, le conseil d'administration était composé de dix administrateurs (le maximum étant de onze), dont cinq femmes, ce qui répond aux attentes en matière de parité établies dans la charte du conseil d'administration. Cinq administrateurs sont également membres du conseil d'administration d'Exportation et développement Canada (EDC), et cinq sont indépendants.
- En 2022, un administrateur indépendant a démissionné, et un autre a été nommé à l'issue d'un processus de sélection ciblant des compétences et des expériences précises.

## Activités du conseil d'administration

- Outre son assemblée générale annuelle, le conseil d'administration de FinDev Canada a tenu huit (8) réunions en 2022, ainsi qu'une séance de planification stratégique organisée conjointement avec le conseil consultatif en juin.
- Au cours de ces réunions, le conseil d'administration a approuvé 11 transactions de financement et de capitaux propres, y compris trois investissements subséquents.
- Le conseil d'administration a approuvé une résolution relative à la création et au mandat du comité de vérification. Ce comité accordera une attention particulière à la présentation d'information financière, à la vérification et aux contrôles internes, au mécanisme de responsabilisation indépendant (**MRI**), aux rapports de divulgation interne, aux rapports de conformité et d'éthique, ainsi qu'aux politiques et règlements de l'entreprise en la matière. Le conseil d'administration a approuvé la nomination d'un président, et le comité de vérification commencera à s'acquitter des fonctions qui lui ont été déléguées par le conseil d'administration, telles que définies dans le mandat, à partir du deuxième trimestre de 2023.
- À la suite d'un examen bisannuel, les conseils d'administration d'EDC et de FinDev Canada ont approuvé en 2022 la révision de la charte du conseil d'administration de FinDev Canada afin de refléter les changements résultant de l'évolution des processus et des responsabilités depuis la première version de la charte approuvée en 2019.
- En 2022, les conseils d'administration d'EDC et de FinDev Canada ont également approuvé la première version du profil des membres du conseil d'administration de FinDev Canada. Ce profil facilite le processus de nomination des administrateurs en énonçant les compétences et l'expérience nécessaires à l'exercice du mandat du conseil d'administration de FinDev Canada. Pour étayer ce profil, les membres du conseil d'administration de FinDev Canada ont rempli une première matrice des compétences. Cette matrice reprend les compétences et les connaissances définies dans le profil des membres du conseil d'administration, et répertorie les compétences, les connaissances et l'expérience de tous les membres du conseil d'administration. On y trouve aussi de l'information sur la diversité en matière de genre et de langues officielles, ainsi que sur l'équité et l'inclusion en matière d'emploi. L'évaluation des compétences individuelles des membres du conseil d'administration facilitera la détection de lacunes éventuelles que le recrutement ou des initiatives de perfectionnement pourraient combler.

## Plan d'entreprise

- Avec l'aide du conseil d'administration et du conseil consultatif, FinDev Canada a préparé son plan d'entreprise 2023–2027, qui présente sa stratégie révisée. Le plan a été initialement approuvé par le conseil d'administration de FinDev Canada le 29 septembre, puis par le conseil d'administration d'EDC (dans le cadre du plan d'entreprise consolidé d'EDC), le 13 octobre.
- Le plan d'entreprise consolidé d'EDC a été révisé pour tenir compte du financement de 750 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui permettra à FinDev Canada de jouer un rôle important dans la Stratégie pour l'Indo-Pacifique du gouvernement. Le plan révisé a été approuvé par les conseils d'administration de FinDev Canada et d'EDC en décembre, l'approbation du gouvernement étant attendue au second semestre de 2023.

## Rapport annuel

- En août, FinDev Canada a publié en ligne son rapport annuel de 2021 intitulé « Soutenir la relance économique durable et inclusive en misant sur le secteur privé », qui présente un compte rendu complet de ses activités pour l'année précédente, et qui met particulièrement l'accent sur ses efforts continus visant à générer un impact durable dans les pays en développement qui luttent pour se remettre des conséquences économiques et sociales de la COVID-19.

# Procédures de contrôle interne – Gestion des risques et de la conformité

Conformément à la charte de conformité et d'éthique de FinDev Canada approuvée par le conseil d'administration, la fonction de conformité et d'éthique d'EDC appuie l'élaboration, la mise en œuvre et la supervision du programme de gestion des risques et de la conformité (**GRC**) de FinDev Canada, afin de permettre à l'organisation de relever, d'évaluer, de communiquer, de gérer, d'atténuer et de déclarer les risques associés à la non-conformité aux lois et aux règlements applicables à ses activités.

Le programme de GRC de FinDev Canada propose une approche rigoureuse du risque lié à la conformité. Des contrôles solides et efficaces ont été mis en place pour atténuer un large éventail de risques compte tenu de la taille relative, des activités commerciales et du plan stratégique de FinDev Canada.

Le programme de GRC de FinDev Canada ne cesse d'être enrichi au fil du temps au moyen d'une approche fondée sur le risque. À terme, il s'articulera autour des éléments suivants :

- Gouvernance
- Gestion des changements réglementaires et commerciaux
- Cartographie de la conformité
- Détermination des risques et des contrôles
- Surveillance, essais et gestion de l'escalade des problèmes
- Formation à la conformité
- Production de rapports

## Gestion des risques

En 2022, FinDev Canada a continué à développer et à mettre à jour son cadre de gestion des risques d'entreprise (**CGRE**). Ce cadre repose sur des principes directeurs et une architecture similaires à ceux du CGRE d'EDC, ce qui permet d'évaluer et de gérer les risques de manière transparente, tant à l'échelle des filiales qu'au niveau consolidé. Voici les trois principes directeurs :

- (i) Les risques sont assumés et gérés en fonction de la tolérance au risque de FinDev Canada;
- (ii) Des contrôles appropriés sont en place, pour permettre à FinDev Canada de fonctionner selon les bonnes pratiques du secteur;
- (iii) Les informations fournies au conseil d'administration et à la direction sont suffisamment complètes, précises et opportunes pour permettre une prise de décision éclairée par le risque et solide.

Le CGRE s'appuie sur un cadre de tolérance au risque (**CTR**) ainsi que sur des cadres de gestion des risques financiers, stratégiques et opérationnels.

Ces documents ont été élaborés en étroite collaboration avec EDC; ils reflètent les bonnes pratiques du secteur et intègrent les recommandations formulées dans les rapports de vérification interne dans ce domaine.

## Engagement des parties prenantes

FinDev Canada s'engage à collaborer de près avec les parties prenantes. En 2022, FinDev Canada a activement incité les divers intervenants à contribuer au développement de son mécanisme de responsabilisation indépendant, qui sera lancé en 2023. Un [résumé de la réponse aux commentaires sur le MRI](#) a été produit pour communiquer le résultat de cette initiative.